

Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ à SUD)
Numéro de référence:	HPI202307011BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI202307011BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un expert national en reboisement / espèces indigènes pour effectuer une analyse détaillée de la Biodiversité et de la dégradation des sites, et élaborer des plans de restauration de la BD et guider la plantation dans les Étangs

Date de publication de la Demande de Proposition :	29 octobre 2023
Durée du contrat :	2 mois
Date limite de soumission des propositions :	30 novembre 2023 avant 16h00
Date limite de soumission des questions :	10 novembre 2023 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Details du Projet**
- II. Contexte**
- III. Objectif de la Consultation**
- IV. Tâches et responsabilités spécifiques**
- V. Résultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination et appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédure de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables, calendrier et conditions de paiement**
- XI. Documents de candidature**
- XII. Normes & politiques de l'organisation**

I. Détails du Projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources qui s'y trouvent sont la base des moyens de subsistance de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes s'amplifient avec i) l'instabilité politique et la pauvreté d'un système public affaibli dépendant de l'aide, et des limites d'opportunités économiques et prospérité partagée. En conséquence ii) les biens et services fournis sont surexploités dans les écosystèmes exposées à la dégradation et la perte de biodiversité. L'affaiblissement des écosystèmes et des biodiversités entraînent ainsi la dégradation des conditions de vie ; la diminution des rendements agricoles et l'augmentation des risques

d'inondations et de glissements de terrain et l'accumulation de sédiments des plans d'eau. La population pour sa survie recourt aux pratiques non-durables comme le braconnage et l'extraction de bois, dégradant davantage ces écosystèmes et fragilisant l'existence des espèces natives.

Haïti est signataire de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'intégration de la biodiversité (1992). Les pays membres ont résolu de suivre l'approche de développement axé sur la nature pour la valorisation des services écosystémiques et la restauration écosystèmes en vue des réductions de l'impact sur l'environnement et le climat. Haïti doit se conformer dans la région.

Ainsi pour la mise en œuvre du projet 'Biodiversité Sud', Heifer Project international désire recruter un expert local en reboisement / espèces indigènes pour effectuer une analyse détaillée de la BD et de la dégradation des sites, et élaborer des plans de gestion des étangs incluant l'activité de restauration de la BD et guider la plantation d'arbres et la gestion des ressources dans les étangs.

L'amélioration des services écosystémiques à travers les actions du projet impactera les conditions de vies des 321,832 familles résidents dans les 6 communes d'intervention : Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes.

III. But et objectif de la consultation

Guider la restauration des terres dégradées au voisinage des étangs Lachaux et Laborde suivant les plans de gestion des terres initialement développés pour la gestion de l'espace et des ressources.

IV. Tâches et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Identifier les acteurs et secteurs d'usage des ressources pour la validation participative des champs d'actions prioritaires sensibles à la GIRE et à l'intégration du genre ;
- Effectuer une analyse détaillée de la biodiversité et de la dégradation des bassins versants au voisinage des étangs Lachaux, Droite et Laborde ;
- Elaborer des plans de gestion des étangs favorables à la restauration de la biodiversité avec l'emphase sur les espèces indigènes ou menacées ;
- Guider la plantation des arbres indigènes autour des Étangs Lachaux et Laborde.

V. Résultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Augmentation de la disponibilité en eau dans les étangs Lachaux et Laborde ;

- Atténuation des affectations négatives aux écosystèmes locaux et de l'utilisation abusives de terres au voisinage des deux étangs ;
- Restaurer la végétation d'espèces indigènes autour des étangs et réduire les sols dévêtus, exposés à la sécheresse ou à l'érosion qui entraîne l'accumulation de sédiments ;
- Une meilleure gestion des ressources en eaux de l'étang et de la biodiversité terrestre ;
- Renforcement du système de suivi des comités de gestion des étangs.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie consolidera l'établissement de la gestion intégrée des ressources (GIRE), la revue documentaire et la consultation des parties prenantes (acteurs et secteurs d'usage des ressources à restaurer et protéger) suivant un plan de gestion modélisé tenant compte de : i) Caractéristiques biophysiques incluant la biodiversité, le climat, la géologie et les caractéristiques géographiques particulières (délimitation de zones tampons et des aires protégées), ii) les caractéristiques sociales suivant les multiples usages des ressources dans une approche GIRE basée sur le genre, iii) les caractéristiques culturelles et économiques fondamentales à la pérennité les moyens d'existence.

Tout cela devrait se faire en établissant les étapes clés suivants :

- Diagnostic d'opportunités axé sur le zonage et les critères de régulation d'usage ;
- Processus participatif d'élaboration de plans gestion, sensible à la GIRE, pour la restauration la biodiversité et la protection des aires protégés ;
- Établissement d'un système de suivi et d'évaluation incluant l'identification et la validation de structures locales à impliquer dans la gestion et le plan de renforcement de leur capacité.

VII. Coordination et soutien

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualifications requises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Être titulaire d'au moins d'une maîtrise et une spécialisation en ressources naturelles avec des expériences dans les domaines suivants : horticulture, aires protégées, environnement, écologie, biodiversité, aménagement du territoire et développement durable ;

- ✓ Avoir au moins 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la conduite de programmes de gestion et restauration de forêts et des aires protégées ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en formulation de plans de gestion environnementaux et en formulation de politique environnementale
- ✓ Une expérience avec les méthodes de suivi de l'évolution de la biodiversité ;
- ✓ Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- ✓ Une connaissance de l'approche GIRE et de l'aménagement de lacs et étangs ;
- ✓ Une expérience antérieure d'au moins 5 ans dans la préparation de plan de gestion des écosystèmes incluant la restauration des sols et la conservation de la biodiversité ;
- ✓ Avoir travaillé sur les domaines (aires protégées, biodiversité, gestion durable des terres) ;
- ✓ Avoir des expériences dans la conduite d'enquêtes en milieu rural haïtien et l'élaboration et utilisation de questionnaires avec Survey CTO et autres logiciels ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- ✓ Avoir des connaissances dans les systèmes d'information environnementale et géographique ;
- ✓ Disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des terres en Haïti ;
- ✓ Avoir une excellente maîtrise de la langue française, créole (écrit, parlé et lu).
- ✓ Avoir des expériences dans le département du Sud d'Haïti et une très bonne connaissance du contexte haïtien pour la gestion des ressources naturelles en Haïti.

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 40 jours (2 mois), à compter de la date de début jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et s'effectuera en trois versements suivant le tableau ci-après.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Une note de cadrage de la mission, qui précise l'approche méthodologique et le calendrier détaillé	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Rapport préliminaire de l'analyse de la biodiversité partant du diagnostic des opportunités et menaces des ressources des étangs Lachaux, Droite et Laborde	A définir pendant la rencontre d'orientation	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Plan de gestion de la biodiversité des étangs Lachaux, Droite et Laborde	A définir pendant la rencontre d'orientation	
Plan de mise en œuvre de la réintroduction d'espèces indigènes autour des étangs	A définir pendant la rencontre d'orientation	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Élaboration de système de suivi pour le plan de gestion	Au début de la réintroduction des espèces indigènes	
Rapport final	Délai d'une semaine après la fin des missions de terrain	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature.

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. Normes et politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette Demande de Proposition ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette Demande de Proposition, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. HPI se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la Demande de Proposition.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le

produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI